



# AVIS DES PRODUCTEURS DE COTON SUR LES RÉFORMES DES FILIÈRES COTONNIÈRES AFRICAINES MALI - GAMBIE

## Introduction

Longtemps contrôlé par la Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT) sous la colonisation, le secteur cotonnier est passé aux mains des Etats après les indépendances. Après avoir contribué jusqu'à une certaine période à **l'amélioration des conditions de vie des populations notamment celles installées dans les zones rurales**, le secteur cotonnier est rentré dans une série de **crises** dont l'ampleur varie en fonction des pays et de la taille de la filière. **Le monopole exercé par les pouvoirs publics dans le secteur a été décrié**. Ceci a aboutit à **la libéralisation** de certaines filières cotonnières africaines parmi lesquelles, celle de **la Gambie**. **Le Mali** qui vient de libéraliser la sienne, **est en attente de la mise en œuvre** des réformes maintes fois repoussées.

Cette note présente les différentes **mutations institutionnelles** entreprises dans les filières cotonnières malienne et gambienne. Elle part de **l'introduction du coton** dans ces pays pour ainsi dresser **les différentes phases d'évolution** jusqu'à la remise en cause du monopole étatique, ce qui a conduit à **la libéralisation** de leur secteur cotonnier.

## A- La filière cotonnière malienne

### 1- Genèse de l'introduction du coton au Mali

La culture du coton a, depuis plusieurs siècles, marqué les populations du Mali notamment celles du Sud. Les historiens font remonter son introduction au XI<sup>ème</sup> siècle dans les zones islamisées par les arabes. D'autres auteurs estiment l'existence de cotonculteurs locaux avant cette période. Sous la période coloniale elle a été encouragée par l'**administration coloniale française du Soudan**. En 1919, la **première ferme cotonnière** expérimentale a été créée dans le **cercle de Ségou**. Dès 1936, des unités d'égrenage ont été mises en place à **Sikasso, Kadiolo** et à **Bougouni**.

Avec la naissance de la **CFDT** en 1949, la production de coton prend une **autre dimension**. En 1951, il est implanté à Sikasso, le premier secteur CFDT du Soudan. Lors de la campagne 1952/1953, la production de la zone encadrée par le secteur de Sikasso est de 140 tonnes. En 1955, la CFDT compte, en plus du sous-secteur de Sikasso, deux autres sous-secteurs à Koutiala et San. En 1960, alors que les résultats de campagne étaient jugés excellents : 700 tonnes commercialisées à Sikasso pour 500 tonnes prévues et 945 tonnes commercialisées à San pour 600 tonnes prévues. Par la suite, ces deux sous-secteurs devinrent des secteurs à part entière. La première usine d'égrenage de Sikasso a été construite en 1963.

En 1964, le gouvernement du Mali confie à la CFDT la promotion de la filière cotonnière pour une période de dix (10) ans, principalement dans les régions administratives de Sikasso, Ségou et Bamako.

La création de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (**CMDT**) en 1974 marque un **tournant important dans le développement de la filière cotonnière** du Mali. Soixante (60%) des parts de la





société sont confiées à l'Etat, la CFDT, partenaire technique conserve les 40%. Tout comme la CFDT, la CMDT reçoit la charge de **développer le milieu rural à l'échelle de la zone cotonnière**. En 1975, le modèle des **associations villageoises (AV)** est implanté dans les villages des cinq régions CMDT existantes. Entre 1974 et 1986, la production est passée de 60.000 à 170.000 tonnes. La Banque Nationale de Développement Agricole (**BNDA**) s'est progressivement substituée à la CMDT pour le crédit. A la même période, les premières **Zones d'Animation et d'Expansion Rurale (ZAER)**, constituées d'AV performantes voient le jour.

Malgré cette évolution fulgurante, la filière malienne n'a pas été épargnée par les crises. C'est en 1986 que survient **la première crise**, liée à **la chute des cours mondiaux** de la fibre qui, elle-même liée à **la dépréciation du dollar américain**. Le système de barème en vigueur ne prévoyait aucun mécanisme d'ajustement à la baisse, le **non fonctionnement des fonds de stabilisation** a obligé l'Etat à soutenir la filière. Par la suite, le monopole de la SOMIEX<sup>1</sup> a été supprimé en 1989 et le premier contrat-plan Etat-CMDT a été signé. **La seconde baisse des cours mondiaux** de la fibre couplée à **la surévaluation du taux de change** viendra anéantir les efforts du premier plan. Il s'en est suivi une révolution des producteurs en mars 1991, dénommée « l'esprit de mars ». Comme stratégie de relance, l'Etat signa avec la CMDT et le SYCOV<sup>2</sup> **un deuxième contrat-plan**. Ce contrat prévoyait que la CMDT devait devenir **une entreprise autonome** responsable financièrement de ses activités industrielles et commerciales. Ainsi, la compagnie percevait directement le produit de vente du coton et n'était plus soumise à des taxes à l'exportation.

<sup>1</sup> Société Malienne d'Importation et d'Exportation, elle avait le monopole de l'exportation des produits du crû et celui de l'importation des produits manufacturés, des biens alimentaires comme le sucre, le thé, le lait en poudre...

<sup>2</sup> Syndicat des Cotonniers et Vivriers du Mali

La situation financière de la société cotonnière commença peu à peu à se redresser . **La dévaluation du FCFA** survenue en janvier 1994, a permis de **doubler les prix**, elle a aussi permis à la CMDT de **doubler ses recettes** au cours des quatre campagnes suivantes c'est-à-dire jusqu'en 1998. Le partage des bénéfices se faisait pour 35% au profit des producteurs, 53% au profit de l'Etat et 12% pour la CFDT. Au cours de cette période les superficies emblavées ont augmenté de manière significative mais les rendements avaient baissé. **La gestion calamiteuse de la CMDT** en 1999, suivie **des malversations** de 2000 ont, dans un contexte de prix baissier (Prix producteur de 170 FCFA) conduit à **une grève des producteurs** faisant chuter la production de 575.000 tonnes à 241.000 tonnes entre 2000 et 2001. **Les déficits** pour la CMDT s'estimaient à plus de **26 milliards de FCFA**.

Le Directeur Général de la CMDT fut remplacé en février 2000 et un nouveau management s'installe à la tête de la compagnie. En juillet 2000 l'entreprise est soumise à **un audit comptable et financier** . L'Etat organise des **états généraux** du coton en avril 2001, des discussions techniques furent organisées au cours de la même période avec les bailleurs de fonds d'abord à Bamako puis à Washington ce qui a abouti à la création en juin de **la Mission de Restructuration du Secteur Cotonnier**. La première version de la **Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC)** est également rédigée, elle est axée sur un plan de dix huit (18) mois. Ces mesures visaient avant tout à **rétablir la confiance** avec les producteurs, à **contrôler les déficits** par un plan financier d'urgence et à **créer une autorité indépendante** chargée des réformes. Comme résultat immédiat, la production de coton graine passa de 231.000 tonnes à 612.000 tonnes. Malgré cette fluctuation erratique de la production, le Mali a toujours gardé son statut de **premier producteur de la zone Franc** et ce jusqu'en 2003 (ensuite le Burkina Faso a pris la première place).





Au Mali, le secteur cotonnier concerne **plus de 3 millions**, soit un tiers de la population nationale, il contribue à hauteur **de 30 à 50% aux recettes d'exportation** selon les années et à environ **10% du PIB**. Outre cet impact macroéconomique, le coton a aussi un fort **effet d'entraînement** sur la dynamique de la **modernisation du secteur agricole et d'amélioration du niveau de vie des agriculteurs maliens**. Cependant la filière se trouve aujourd'hui menacée, à la fois par des **facteurs endogènes et exogènes** qui ont pour nom, la **baisse continue des cours mondiaux de la fibre, la mauvaise gestion de la CMDT, la stagnation voire le déclin des rendements** etc....Malgré ces difficultés, la filière malienne continue de revêtir un **intérêt stratégique** de premier ordre pour le **développement rural** des zones cotonnières et pour **la croissance du pays**. C'est pourquoi des mesures d'ajustements ont été entreprises dans l'optique de relancer la culture.

## 2- Conduite de la privatisation

**Les réformes structurelles** de la filière cotonnière malienne sont intervenues depuis 2001 (changement de PDG, création du MRSC, audit de la CMDT, états généraux, élaboration et mise en place de la LPDSC etc....). Les orientations issues de toutes ces actions ont été approfondies par un **schéma de privatisation de la CMDT**. L'objectif de cette mesure vise le **renforcement de la productivité** de la filière, **l'amélioration des conditions de vie** des populations, **la contribution à la croissance économique et la diminution du risque budgétaire** que la filière entraîne sur les ressources de l'Etat. Après plusieurs reports par les autorités, **la privatisation de la CMDT a été adoptée à l'Assemblée nationale en Avril 2008**. Ainsi, la réforme s'articule autour des étapes suivantes :

- L'achèvement du processus de **structuration des organisations paysannes** et la mise en œuvre d'un important **programme d'information et de formation** des producteurs de coton,

- **L'élaboration du bilan d'ouverture** des filiales de la CMDT, ceci pour déterminer le schéma qui sied le mieux au contexte et aux spécificités de la filière cotonnière malienne,

- **L'affectation du personnel permanent** (CMDT et OHVN) aux nouvelles filiales. Autrement dit, il s'agit de la répartition du personnel en provenance de la CMDT et de l'OHVN au niveau des quatre filiales qui seront issues de la scission de la défunte CMDT,

- La **mise en place de cadres organisationnels et réglementaires** dans lesquels opèreront les acteurs de la filière, comprenant un mécanisme consensuel de fixation des prix aux producteurs et un fonds de soutien en cas de baisse des prix mondiaux en dessous d'un seuil pivot ;

- **L'ouverture du capital de la CMDT aux producteurs**

- **La mise en place de l'Office de Classement du Coton (OCC)**

Après moult reports, la création de **quatre zones géographiques** fruit d'un démantèlement de la CMDT en quatre filiales distinctes a été adoptée comme schéma de privatisation de la société. Chaque société aura en charge une filiale dont l'actionariat sera réparti de la manière suivante : **61 % à l'opérateur privé, 20% aux producteurs** regroupés au sein de l'UN-SCPC, **2 % aux travailleurs** de la défunte CMDT et **17 % à l'État malien**. La société attributaire de chaque filiale aura, dans sa zone géographique, le monopole de l'achat du coton graine et sera responsable de toutes les fonctions critiques qui accompagnent la culture du coton.





Pour une meilleure mise en œuvre de ce schéma, les filiales suivantes ont été retenues :

- **La filiale Sud** regroupant les régions CMDT de Sikasso et Bougouni,
- **La filiale Nord-Est** couvrant les régions CMDT de San et Koutiala,
- **La filiale Centre** regroupe la région CMDT de Fana et la zone OHVN
- **La filiale Ouest** avec la région CMDT de Kita.



Ces réformes en profondeur de la filière malienne enclenchées depuis quelques années étaient censées permettre la relance de la filière et remotiver dans la foulée les producteurs de coton qui progressivement s'étaient repositionnés sur d'autres cultures notamment les céréales. Mais force est de constater que malgré la volonté affichée des différents acteurs de la filière de s'impliquer dans la conduite du processus, il ressort que **la privatisation de la CMDT tarde à être effective** et ceci plonge la filière dans une **situation d'incertitude**. Par ailleurs, il convient d'insister sur **le renforcement de capacités des organisations paysannes** pour que celles-ci puissent jouer pleinement le rôle d'actionnaire dans les nouvelles sociétés qui vont s'installer. Le respect du schéma prévu et sa bonne mise en œuvre fera le bonheur du Mali et des maliens.



## B- La filière cotonnière gambienne

### 1- Genèse et évolution de la culture du coton

L'**administration coloniale anglaise** a introduit le coton en **Gambie** suite aux succès réalisés par cette culture dans les pays francophones voisins. Vers les années 1864, il s'est créé à Manchester une **association pour le développement du coton en Afrique de l'Ouest**. Dans le but de promouvoir la culture du coton, cette association intensifie ses actions au Ghana, en Sierra Leone, au Nigeria et en Gambie. En 1869, la production de l'administration coloniale installée en Gambie est estimée à 200 tonnes. Jusqu'à la proclamation de l'indépendance du pays en 1965, la production du coton n'a jamais été significative.

Après l'indépendance, le coton n'est pas retenu comme secteur d'activité pouvant contribuer significativement au développement du jeune Etat. L'agriculture, principal secteur d'activité reste dominée par la culture de l'arachide qui représente la moitié des surfaces cultivées et la première recette d'exportation. Cultivé essentiellement sur des exploitations agricoles familiales, **la production du coton** en Gambie est **en baisse continue depuis les années 90**, les terres consacrées à la culture du coton n'ont jamais dépassé 5% de terres arables depuis l'introduction de la culture dans ce pays. Les raisons qui pourraient expliquer cette situation proviennent de **la faible structuration des producteurs de coton** et de **la structure de commercialisation du sous-secteur**, consistant en un monopsonne inefficace détenu par l'État. **Le démantèlement de ce monopole étatique** a donc été **une solution préconisée** pour permettre à tous les acteurs notamment les producteurs de bénéficier des retombées de la filière.



## 2- Conduite du processus de libéralisation de la filière cotonnière gambienne

Le secteur cotonnier gambien a été **libéralisé au début des années 90** plus précisément c'est en 1992 que la principale société cotonnière du pays est passée entre les mains des privés, en l'occurrence, Dargis avec 60% du capital, le reste étant détenu par l'Etat. **Cette libéralisation s'est accompagnée d'une réaffectation du rôle de l'Etat**, la plupart des compétences qu'il assurait ont été transférées au nouveau repreneur. Mais il y a lieu de souligner que ce transfert de propriété s'est fait **sans une implication réelle des producteurs de coton gambiens**.

Malgré le lancement de ces réformes, la production de coton en Gambie n'a pas atteint le seuil escompté c'est-à-dire l'utilisation de la capacité d'égrenage de la Gamcot estimée à 10 000 tonnes de coton graine. Ces réformes censées relancer la filière ont plutôt eu **l'effet contraire avec une baisse de la production dans les zones cotonnières**. La privatisation de la Gamcot a occasionné dans la foulée **une réduction des terres consacrées à la culture** qui sont passées de 5% à moins de 3% des terres arables. La baisse de la production engendrée s'est répercutée sur le niveau de vie des populations rurales qui tiraient une partie de leurs revenus de la culture du coton.

Pour sortir de ce contexte morose et permettre au coton de **participer significativement à l'amélioration des conditions de vie des paysans et à la croissance du pays**, un **nouveau mécanisme de détermination des prix**, fondé sur consultations entre l'Etat, la GamCot et les agriculteurs a été adopté, avec comme objectif une amélioration du prix d'achat du coton graine.



Malheureusement, **les malversations intervenues** au niveau du pilotage de la filière ont entraîné **un arrêt de la production** depuis maintenant **trois (3) campagnes**.

Aujourd'hui, l'une des doléances fortes de la COGA (Cotton Growers Association) est relative à la question de **la fourniture des intrants** en vue de redémarrer la culture du coton dans le pays. Dernièrement faute de ressources financières, la Gamcot a délaissé une bonne partie des fonctions qu'elle assurait notamment l'approvisionnement et la gestion des intrants. Ces dernières années la filière cotonnière était tirée par **les producteurs de coton sénégalais** par le biais de la Fédération Nationale des Producteurs de Coton (**FNPC**) qui assurait **l'approvisionnement en intrants** à leurs homologues gambiens. **Des investissements publics et la dotation d'un fonds de soutien** sont, entre autres, des mesures d'accompagnement envisagées par le pouvoir central. Cependant compte tenu de la situation actuelle du marché mondial du coton, il est peu probable que ces investissements visant à revitaliser le secteur se réalisent. D'une manière générale on constate peu de signes de redressement de la filière cotonnière gambienne. Le secteur aurait pu constituer une source d'exportation viable, mais jusqu'à présent la filière n'est pas encore à la hauteur de ce potentiel même si elle reste une filière stratégique selon les dires des responsables de l'Etat.





## Conclusion

**Moins préparés** à la réforme de **la libéralisation**, les **acteurs gambiens** ont privatisé leur principale société d'égrenage dans l'optique de relancer la production et, partant, d'améliorer les conditions de vie des populations qui dépendent de cette culture. Cependant, plus de quinze ans après, **les résultats escomptés sont loin d'être atteints**, la réforme entreprise **sans une implication réelle des producteurs** a plutôt abouti à **un déséquilibre de la chaîne de production cotonnière**.



Quant à **la filière cotonnière malienne**, après avoir traversé **des phases de gloire**, est entré en ce moment dans **une crise aiguë** due à une combinaison de facteurs exogènes et endogènes. La baisse de la production qui s'en est suivie a conduit les acteurs à accepter **la privatisation de la CMDT**, il convient d'attirer l'attention de ces derniers sur **l'échec de la libéralisation** dans le secteur cotonnier gambien qui résultait **d'un déficit d'implication des acteurs à la base** en l'occurrence **les producteurs**. Ainsi dans la mise en oeuvre du schéma de privatisation adopté au Mali, les producteurs doivent participer pleinement.



